



Offre Publique d'Achat Simplifiée

Prix de l'Offre : **35 euros par action**

Clôture de l'Offre : **27 septembre 2023**

Lettre aux actionnaires

19 septembre 2023

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Le 4 aout 2023, la société Novo Nordisk, au travers de sa filiale Novo Nordisk Region Europe A/S a fait l'acquisition de 2 838 669 actions Biocorp, représentant environ 64,34% du capital et 64,09%¹ des droits de vote théoriques, auprès de Bio Jag, actionnaire principal de Biocorp, et d'autres actionnaires minoritaires.

Novo Nordisk a également déposé le 7 aout 2023, un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (« l'Offre ») visant le reste des titres Biocorp, au prix de 35 euros par action.

Cette Offre vous donne l'opportunité de percevoir une liquidité immédiate tout en bénéficiant d'une prime de :

- **+19,5%** par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'opération;
- **+45,2%** par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 90 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'opération².

Le Conseil d'administration de Biocorp réuni le 4 aout 2023, a émis un avis motivé favorable et unanime sur le projet d'Offre, et déclaré que l'Offre et ses conséquences étaient conformes aux intérêts de Biocorp, de ses actionnaires et de ses collaborateurs. Cet avis a été rendu sur la base des recommandations du comité ad hoc, constitué par le conseil d'administration de Biocorp le 4 juin 2023, et du rapport délivré par Accuracy, agissant en qualité d'expert indépendant et nommé sur proposition de ce comité.

¹ Sur la base d'un capital social de Biocorp composé de 4 412 286 actions représentant 4 429 068 droits de vote théoriques au 31 juillet 2023, après perte des droits de vote double attachés aux actions détenues par Bio Jag

² Communiqué de presse du 5 juin 2023.



À l'issue de ses travaux, l'expert indépendant a conclu au **caractère équitable des conditions financières de l'Offre**, y compris dans la perspective d'un retrait obligatoire.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a déclaré l'Offre conforme le 5 septembre 2023 et a donné son visa à la note d'information de l'initiateur – la société Novo Nordisk Region Europe A/S – ainsi qu'à la note en réponse de la société Biocorp.

L'AMF a par ailleurs publié l'avis d'ouverture de l'Offre le 6 septembre 2023, pour une ouverture effective du **7 septembre 2023 au 27 septembre 2023**.

L'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, **elle ne pourra pas être réouverte à la suite de la publication par l'AMF du résultat de l'Offre**.

Le 6 septembre 2023, jour précédant l'ouverture de l'Offre, la société Novo Nordisk Region Europe A/S, détenait environ 75,0% du capital et 74,7% des droits de vote théoriques de Biocorp³.

Novo Nordisk, au travers de sa filiale Novo Nordisk Region Europe A/S, **a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire**, si les actions Biocorp non apportées à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la société, à la clôture de l'Offre.

Les informations relatives à l'Offre, ainsi que la note d'information et la note en réponse visées par l'AMF, sont disponibles sur le site de Biocorp (<https://biocorpsys.com/investisseurs/offre-publique-sur-biocorp/>). Il est précisé que les actionnaires sont libres de ne pas apporter leurs titres à l'Offre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

Eric Dessertenne

Directeur Général

³ Sur la base d'un capital social de Biocorp composé de 4 412 286 actions représentant 4 429 068 droits de vote théoriques au 31 août 2023



Comment participer à l'Offre ?

Les actionnaires de Biocorp souhaitant apporter leurs titres à l'Offre peuvent le faire depuis la date d'ouverture de l'Offre le 7 septembre 2023, pour une durée de 15 jours de négociation, soit une clôture de l'Offre le 27 septembre 2023. L'Offre étant réalisée selon une procédure simplifiée, elle ne pourra pas être réouverte à la suite de la publication du résultat définitif de l'Offre.

Il existe deux procédures différentes pour apporter ses actions à l'Offre.

Procédure d'apport à l'Offre sur le marché :

Les actionnaires dont les actions sont inscrites sur un compte géré par un intermédiaire financier et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre devront remettre à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs actions un ordre de vente irrévocable au prix de l'Offre, en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire en temps utile, afin que leur ordre puisse être exécuté et au plus tard le jour de la clôture de l'Offre. Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leurs intermédiaires financiers pour vérifier si un délai plus court leur est applicable.

L'Offre s'effectuera par achats sur le marché, le règlement livraison étant effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, deux jours de négociation après chaque exécution. L'initiateur ne prendra pas en charge les frais de négociation (à savoir les frais de courtage et la TVA afférente) qui resteront en totalité à la charge des actionnaires vendeurs.

Les ordres de présentation des actions à l'Offre seront irrévocables.

Portzamparc, prestataire de services d'investissement habilité en tant que membre de marché acheteur, se portera acquéreur, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront cédées sur le marché, conformément à la réglementation applicable.

Procédure d'apport à l'Offre semi-centralisée :

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions dans le cadre de l'Offre semi-centralisée par Euronext Paris, devront remettre leur ordre d'apport au plus tard le dernier jour de l'Offre (sous réserve des délais spécifiques à certains intermédiaires financiers). Le règlement-livraison interviendra alors après l'achèvement des opérations de semi-centralisation, à savoir après l'annonce par l'AMF des résultats de l'Offre.

Dans ce cadre, l'initiateur prendra à sa charge les frais de courtage et la TVA afférente payés par les porteurs d'actions ayant apporté leurs actions à l'Offre semi-centralisée, dans la limite de 0,3% (hors taxes) du montant des actions apportées à l'Offre avec un maximum de 150 euros par dossier (toutes taxes incluses).



Euronext Paris versera directement aux intermédiaires financiers les montants dus au titre du remboursement des frais en question et ce à compter de la date de règlement livraison de la semi-centralisation.

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos intermédiaires financiers concernant les modalités d'apport à l'Offre semi-centralisée et de révocation de vos ordres.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter aux informations disponibles sur le site de Biocorp (<https://biocorpsys.com/investisseurs/offre-publique-sur-biocorp/>).

Extrait du calendrier de l'opération

Dates	Principales étapes de l'Offre
5 septembre 2023	- Publication de la déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la note d'information et de la note en réponse de Biocorp.
7 septembre 2023	- Ouverture de l'Offre
27 septembre 2023	- Clôture de l'Offre
28 septembre 2023	- Publication par l'AMF et Euronext Growth de l'avis de résultat de l'Offre.
Au plus tard le 4 octobre 2023	- Règlement-livraison de l'Offre semi-centralisée avec Euronext Paris.
Peu après la clôture de l'Offre	- Le cas échéant, mise en œuvre du Retrait Obligatoire.

Avertissement :

Le présent courrier a été établi à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où l'Offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, que ce soit directement ou indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions.

En conséquence, les personnes en possession du présent courrier sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.